

FRE

Notice originale



BATTERIE OUTILS PELLENC OLIVION +

Notice d'instructions

56_131087-H
03/2020

LIRE ATTENTIVEMENT LE GUIDE DE
L'UTILISATEUR AVANT TOUTE UTILISATION

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	4
2. SÉCURITÉ	5
2.1. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE L'OUTIL	5
2.2. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE LA BATTERIE	5
2.3. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DU CHARGEUR "PELLENC"	6
2.4. AUTOCOLLANTS	7
3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	8
3.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - BATTERIE	8
3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - CHARGEUR	8
3.3. DESCRIPTIF	9
4. MISE EN SERVICE	10
4.1. MISE EN PLACE DE LA BATTERIE SUR LE HARNAIS	11
4.2. MISE EN PLACE DU HARNAIS	12
4.3. MISE EN CHARGE DE LA BATTERIE	15
5. ENTRETIEN	17
5.1. L'AFFICHEUR JAUGE	17
5.2. REMPLACEMENT DE LA BATTERIE	17
6. INCIDENTS ET DÉPANNAGE	18
6.1. RÉCAPITULATIF DES MESSAGES AFFICHEUR JAUGE ET BIP	18
7. REMISAGE ET TRANSPORT	19
7.1. CONDITIONS DE STOCKAGE DE LA BATTERIE	19
8. LES GARANTIES	20
8.1. GARANTIES GÉNÉRALES	20
8.1.1. GARANTIE LÉGALE	20
8.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELLENC	20
8.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT	21
9. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ	23
9.1. DÉCLARATION "CE" DE CONFORMITÉ : OLIVION +	23
9.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : OLIVION +	24

1. INTRODUCTION

Cher(e) client(e),

Nous vous remercions pour l'achat de votre Batterie Outils PELLENC Olivion +. Correctement utilisé et entretenu, ce matériel vous procurera des années de satisfaction.

Avertissement



Votre appareil contient de nombreux matériaux valorisables ou recyclables. Confiez celui-ci à votre revendeur ou à défaut dans un centre service agréé pour que son traitement soit effectué.



Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans votre pays en matière de protection de l'environnement liée à votre activité.

Avertissement



Il est impératif que vous preniez connaissance de LA TOTALITÉ de ce guide de l'utilisateur avant d'utiliser l'outil ou de procéder à des opérations d'entretien. Conformez-vous scrupuleusement aux instructions et illustrations présentes dans ce document.

Tout au long de ce guide de l'utilisateur, vous trouverez des mises en garde et des renseignements intitulés : NOTE, IMPORTANT, ATTENTION et AVERTISSEMENT.

Les indications identifiées par "NOTE" indiquent des informations complémentaires.

Les indications identifiées par "IMPORTANT" préviennent l'utilisateur d'un risque potentiel pour le matériel.

Les indications identifiées par "ATTENTION" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, est susceptible de provoquer des blessures légères.

Les indications identifiées par "AVERTISSEMENT" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, provoque la mort ou des blessures graves.

La mise en garde  indique que si les procédures ou instructions ne sont pas respectées, les dommages ne seront pas couverts par la garantie et les frais de réparation seront à la charge du propriétaire.

Sur l'outil, des signaux de sécurité rappellent également les consignes à adopter en matière de sécurité. Localisez et lisez ces signaux avant d'utiliser l'outil. Remplacez immédiatement tout signal partiellement illisible ou endommagé.

Se reporter à la Section 2.4, « Autocollants » pour le schéma de localisation des signaux de sécurité apposés sur l'outil.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite sans autorisation écrite de la société PELLENC. Les illustrations présentes dans ce manuel sont données à titre indicatif et ne sont en aucun cas contractuelles. La société PELLENC se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification ou amélioration qu'elle juge nécessaire sans devoir les communiquer aux clients déjà en possession d'un modèle similaire. Ce manuel fait partie intégrante de l'outil et doit l'accompagner en cas de cession.

2. SÉCURITÉ



Avertissement

Ne jamais effectuer d'opération d'entretien sur des blocs de batteries endommagés. Il convient que l'entretien des blocs de batteries ne soit effectué que par le fabricant ou les fournisseurs de service autorisés.

2.1. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE L'OUTIL

Note

Se reporter à la notice de l'outil concerné.



Avertissement

Lire tous les avertissements de sécurité et toutes les instructions. Conserver tous les avertissements et toutes les instructions pour pouvoir s'y reporter ultérieurement.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants), dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expériences ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables.

2.2. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE LA BATTERIE

1. En cas d'inutilisation du bloc-batterie, le conserver à distance d'autres objets métalliques tels que trombones, pièces, clés, clous, vis ou autres petits objets métalliques pouvant créer une connexion d'une borne à une autre. Créer un court-circuit entre les bornes des batteries peut causer des brûlures ou un incendie.
2. Placez la batterie hors de portée des enfants et sur un support non combustible.
3. Ne pas gêner son refroidissement.
4. Ne pas utiliser ou laisser la batterie près d'une source de chaleur (> 60 °C).
5. Ne pas laisser la batterie sous un soleil ardent.
6. Ne pas exposer la batterie aux micro-ondes et hautes pressions.
7. Ne pas immerger la batterie dans l'eau.
8. La charge de la batterie doit se faire dans un local aéré et sec dont la température est comprise entre 10 °C et 25 °C maximum, et à l'abri de l'humidité.
9. En cas de non-utilisation de la batterie pendant 10 jours, la batterie se décharge automatiquement jusqu'à atteindre son taux de charge de stockage, puis se met en veille. Un échauffement de celle-ci se produit durant cette phase.
10. Dans le temps, la capacité de votre batterie diminue. Lorsqu'elle atteint la moitié de son autonomie d'origine, il y a lieu de remplacer celle-ci.
11. La batterie peut perdre de 1 à 4 % de sa capacité lorsqu'elle est exposée à une température supérieure ou égale à 55 °C pendant une semaine.
12. Le lieu de charge doit être équipé d'un extincteur de classe D (pour feux métaux) en état de marche.
13. Dans le cadre d'expédition d'outil complet ou de batterie, respecter les normes en vigueur.
 - Outil complet avec une batterie: produit classé UN3481 classe 9.
 - Batterie seule: produit classé UN3480 classe 9.
14. L'utilisation d'une batterie différente de celle fournie par Pellenc S.A.S est dangereuse (risque d'accidents corporels graves). Dans ce cas, Pellenc S.A.S dégage son entière responsabilité.
15. La batterie doit être protégée de tout choc et doit être positionnée et calée pendant les phases de transport.
16. En cas de fumée suspecte, mettre la batterie à l'extérieur du local de charge ou du véhicule de transport, le plus loin possible de toute matière combustible.

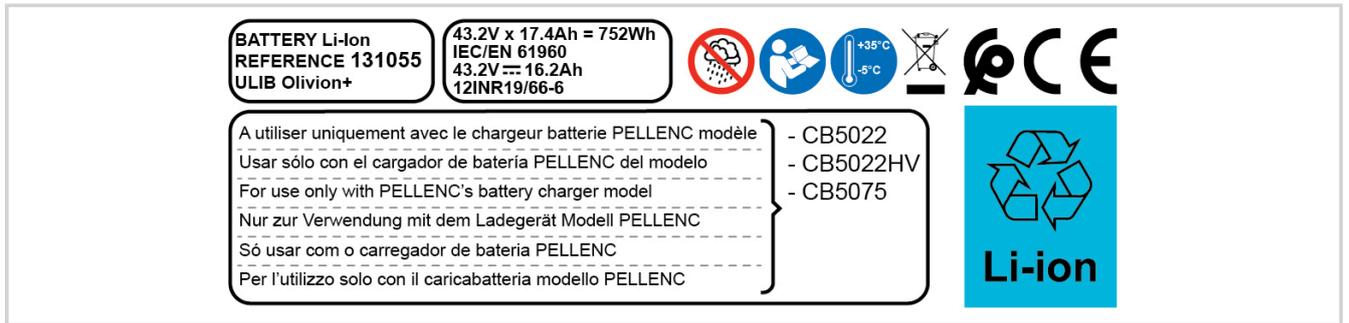
17. Ne jamais stocker une batterie dont la capacité est inférieure à 50%. La recharger avant le stockage dans le cas où la valeur est inférieure à 50%.
18. Dans des conditions inappropriées, un liquide peut s'écouler des batteries; éviter tout contact. En cas de contact accidentel, rincer à l'eau. En cas de contact avec les yeux, contacter un médecin. Le liquide s'écoulant des batteries peut causer des irritations ou des brûlures.
19. N'utiliser les outils électriques Pellenc qu'avec des bloc-batteries conçus à cet effet. L'utilisation d'autres blocs-batteries peut présenter un risque de blessure et d'incendie.
20. Recharger uniquement avec le chargeur indiqué par le fabricant. Un chargeur adapté à un type de bloc-batteries peut présenter un risque d'incendie s'il est utilisé avec un autre bloc-batteries.
21. Ne pas utiliser la batterie pour une application autre que celle initialement prévue (utilisation exclusive des outils Pellenc).
22. En fin de vie, la batterie doit être ramenée au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'être recyclée conformément à la réglementation sur les déchets.
23. Boîtier fragile contenant une carte électronique et du lithium.

2.3. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DU CHARGEUR "PELLENC"

1. Pendant son fonctionnement, la température du chargeur peut atteindre 60 °C. Aucune matière inflammable ne doit se trouver à moins de 1.5 mètre du chargeur et de la batterie.
2. Placer le chargeur hors de portée des enfants et sur un support non combustible.
3. Ne pas gêner son refroidissement.
4. Le chargeur est destiné à la recharge de la batterie. Ne pas charger des batteries non rechargeables.
5. Le lieu de charge doit être équipé d'un extincteur de classe D (pour feux métaux) en état de marche.
6. Si le cordon de sortie est coupé ou endommagé, le chargeur complet doit être ramené au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'éviter tout danger.
7. Recharger uniquement avec le chargeur "PELLENC" indiqué par le fabricant. Un chargeur adapté à un type de bloc-batteries peut présenter un risque d'incendie s'il est utilisé avec un autre bloc-batteries.
8. Ce chargeur est conçu pour charger les batteries outils Pellenc au lithium.
9. Ne pas l'utiliser à d'autres fins.
10. Il convient de surveiller les enfants, pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec le chargeur.
11. Vérifiez que le câble ne peut pas être plié et qu'il ne touche pas des surfaces chaudes ou des bords tranchants.
12. Assurez une bonne aération pendant la charge.
13. Ne jamais recouvrir le chargeur. Ce chargeur ne doit pas être utilisé à l'extérieur.
14. Attention à ne pas exposer la prise d'alimentation à l'eau.
15. Ne jamais mettre en charge une batterie endommagée.
16. Le branchement au réseau doit être conforme aux réglementations électriques nationales.
17. Vérifiez le câblage du chargeur avant toute utilisation. Ne jamais utiliser le chargeur si le câblage est endommagé.
18. Pendant la charge de la batterie, placer le chargeur sur un support ininflammable, à plus de 1.5 m de tout objet inflammable.

2.4. AUTOCOLLANTS

Batterie OLIVION +



Ne pas exposer à la pluie.



Lire le manuel d'utilisation.



Matériel devant être utilisé à une température comprise entre -5 °C et +35 °C.



Batterie de technologie lithium-ion.

En fin de vie, la batterie doit être ramenée au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'être recyclée conformément à la réglementation sur les déchets.



Outil respectant les normes marocaines.



Outil respectant les normes CE.



Symbole de marquage pour l'identification de la caractéristique chimique de la batterie lors de son recyclage.

3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

3.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - BATTERIE

Caractéristiques batterie OLIVION +	
Tension d'alimentation nominale	43.2 V ⁻⁻⁻
Type de la batterie	12 fois 6 éléments regroupés en 1 pack
Capacité de la batterie	17.4 Ah
Puissance de la batterie	752 Wh
Autonomie	En fonction de l'outil
Masse de la batterie	4.9 kg
Masse du gilet de portage (harnais confort)	1.5 kg
Masse du gilet de portage (harnais léger)	0.83 kg
Bandes de fréquence de fonctionnement	13.56 MHz, récepteur

3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - CHARGEUR

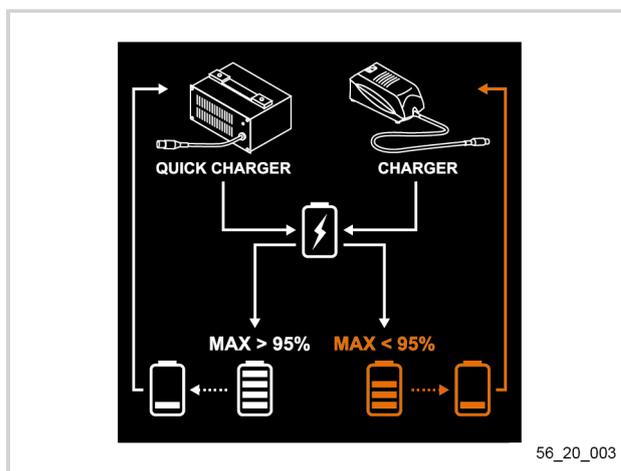
	Chargeur CB5022	Quick Charger CB5075	Chargeur CB5022HV
Référence commerciale du chargeur	57230	57011	57256
Tension	100-240V - 50/60Hz 140W class II	100-240V - 50/60Hz 485W class I	100-240 V - 50/60Hz 130W class II
Tension de charge	50.2 V dc		
Courant de charge	2,2A dc max.	7,6A dc max.	2,2A dc max.

Batterie		OLIVION +
Chargeur CB5022 (2.2A)	70%	5h30
	100%	9h
Quick Charger CB5075 (7.6A)	70%	1h30
	100%	3h15
Chargeur CB5022HV (2.2A)	70%	5h30
	100%	9h

Note

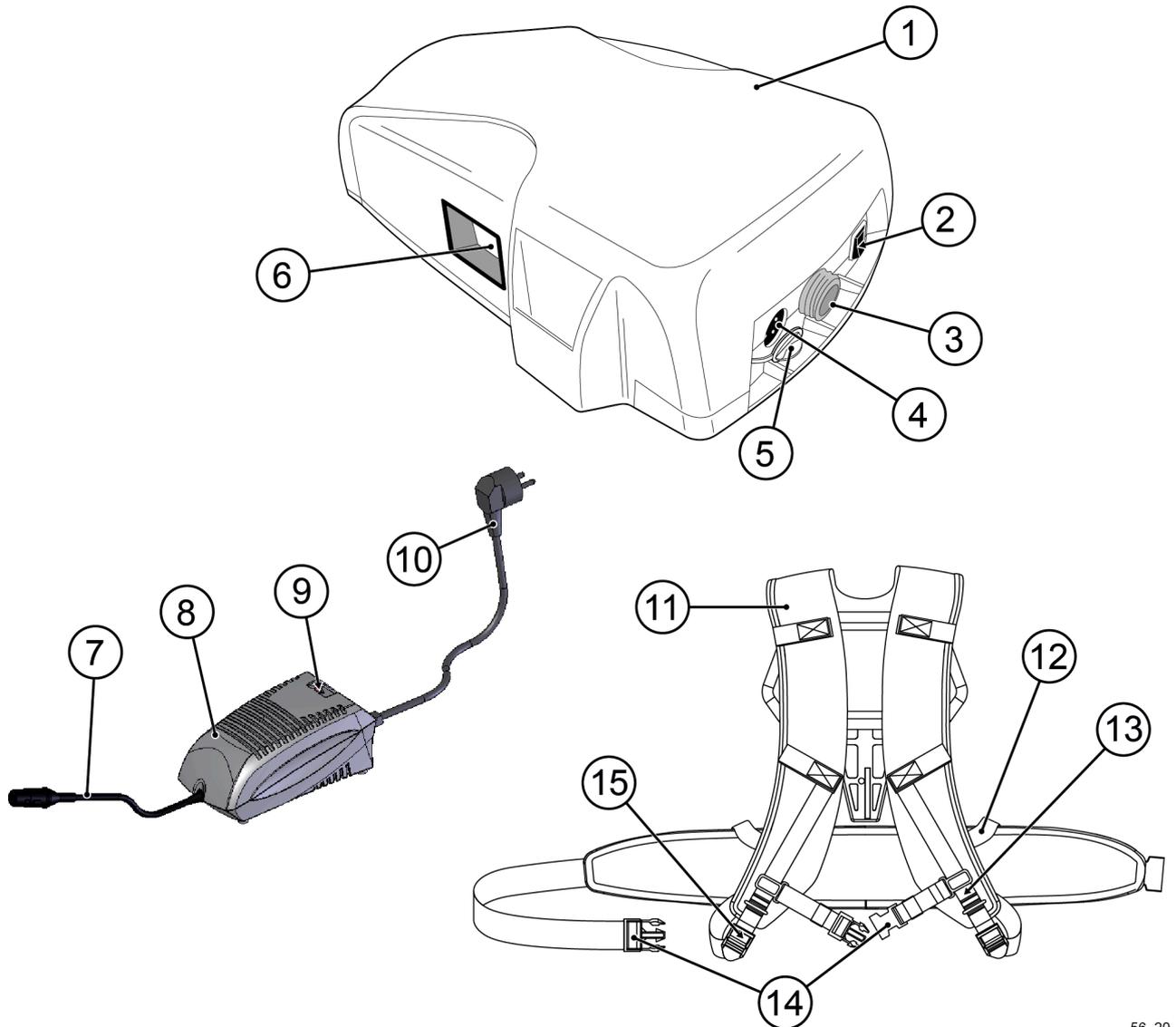
Si en fin de charge avec le chargeur CB5075, l'afficheur de la batterie indique moins de 95%, la prochaine charge de la batterie devra se faire avec son chargeur d'origine.

L'autocollant ci-contre, apposé sur le chargeur CB5075, rappelle visuellement cet avertissement.



56_20_003

3.3. DESCRIPTIF



- 1. Batterie
- 2. Interrupteur de marche/arrêt
- 3. Connecteur d'alimentation de l'outil
- 4. Connecteur de charge (batterie)
- 5. Bouchon de connecteur de charge
- 6. Afficheur jauge
- 7. Cordon de charge (chargeur)
- 8. Chargeur

- 9. Voyant lumineux du chargeur
- 10. Prise secteur du chargeur
- 11. Gilet de portage
- 12. Bandes de maintien
- 13. Sangles de bretelles
- 14. Boucles de réglage
- 15. Boucles de réglage pectorales

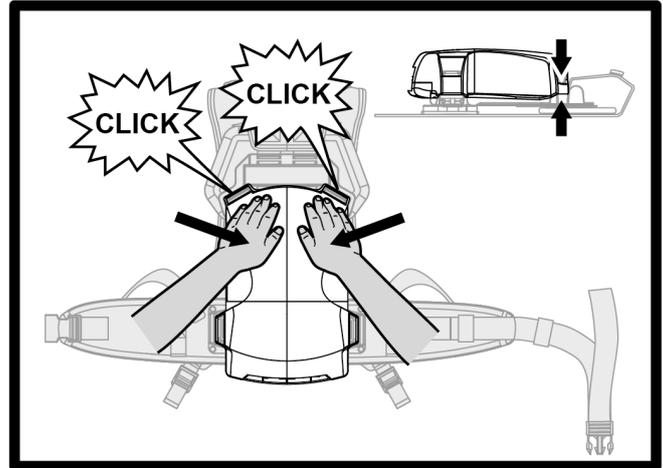
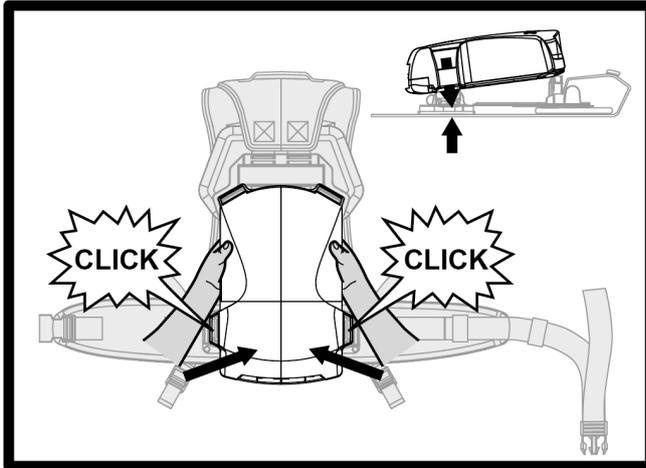
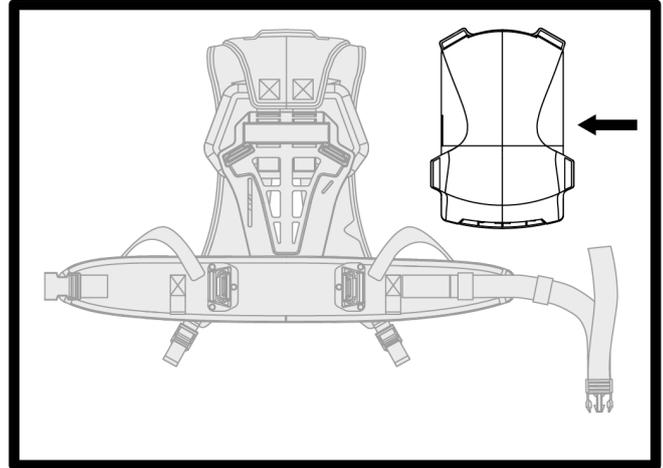
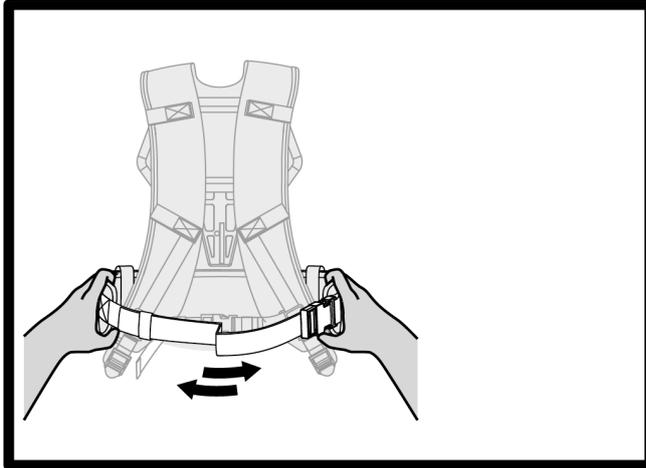
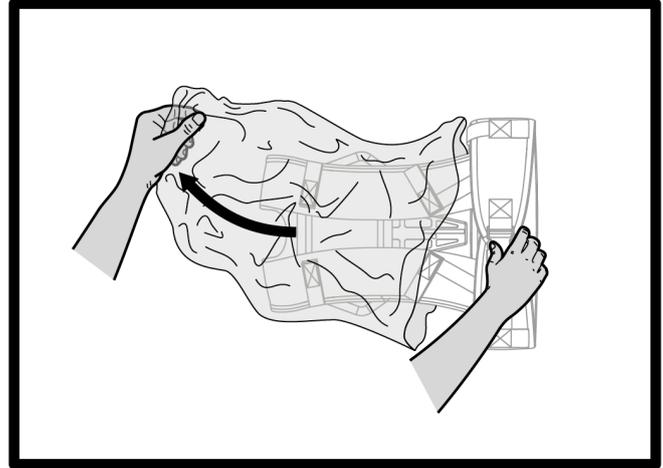
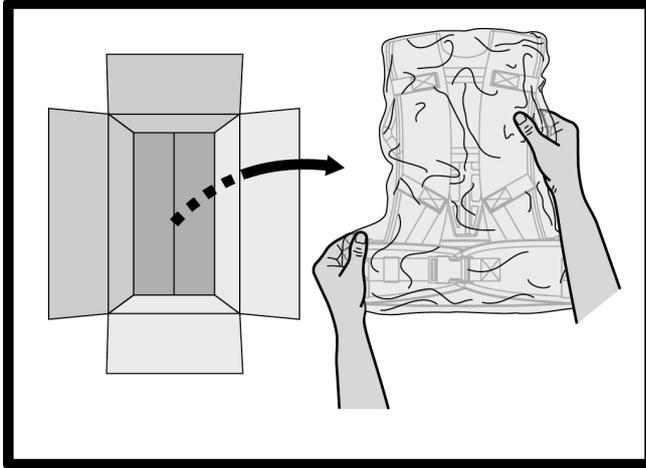
56_20_004

4. MISE EN SERVICE

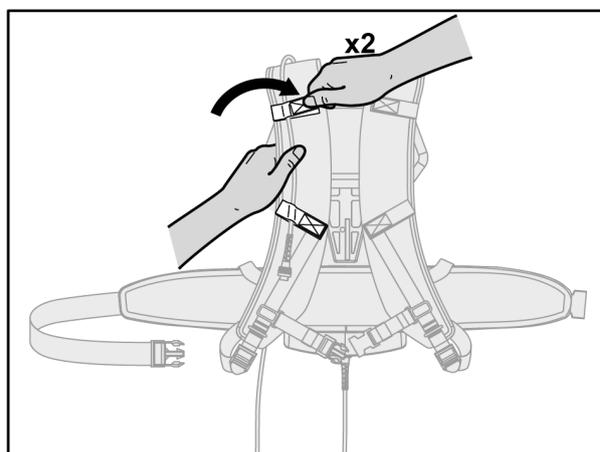
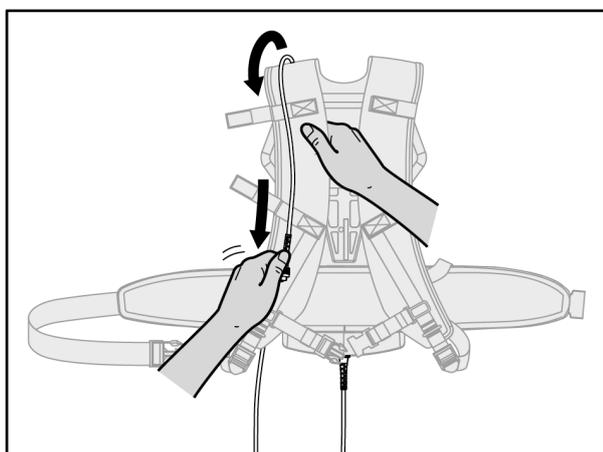
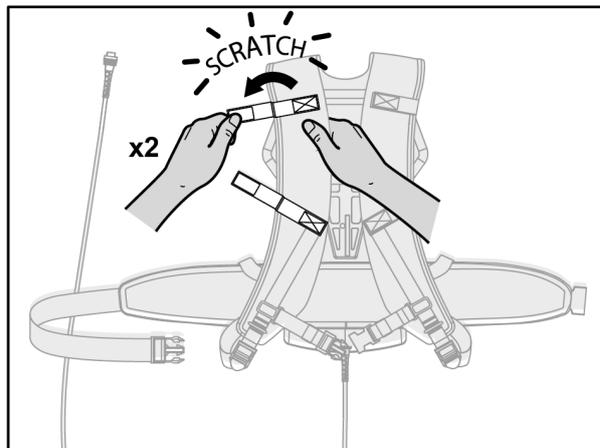
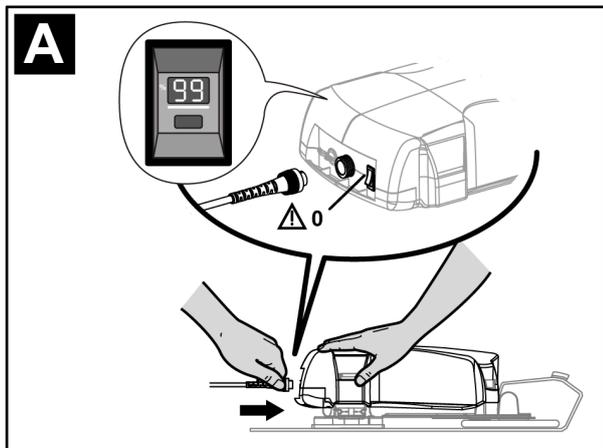
Important

Avant d'utiliser la batterie pour la première fois dans la saison, faire une charge complète (100 %).

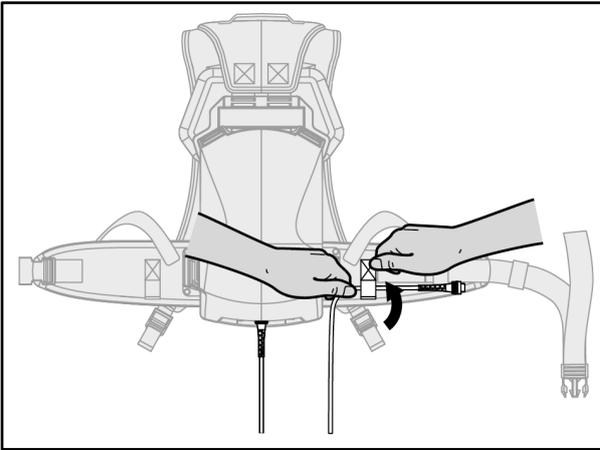
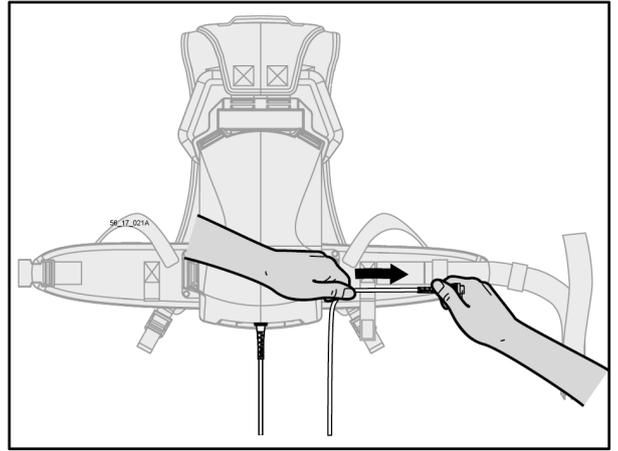
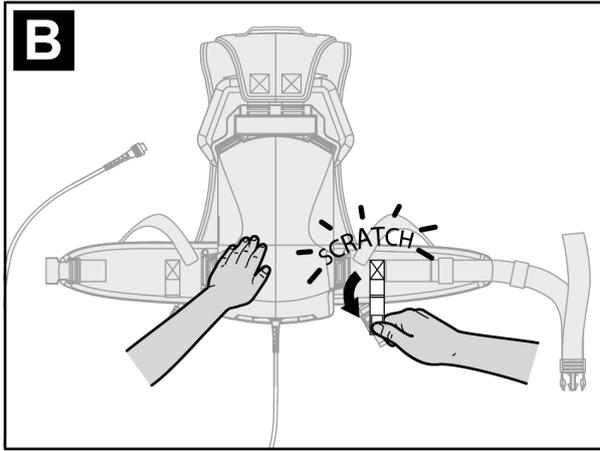
4.1. MISE EN PLACE DE LA BATTERIE SUR LE HARNAIS

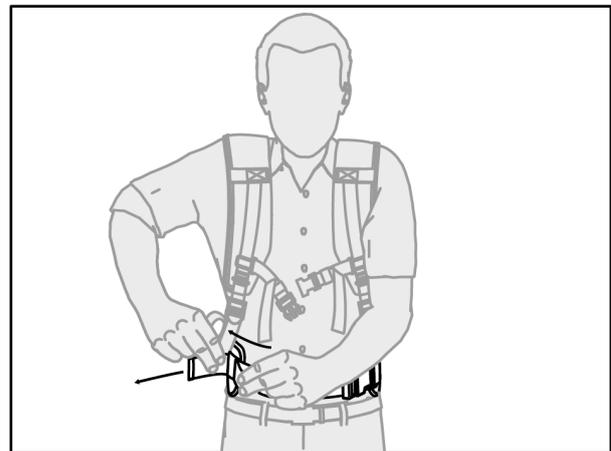
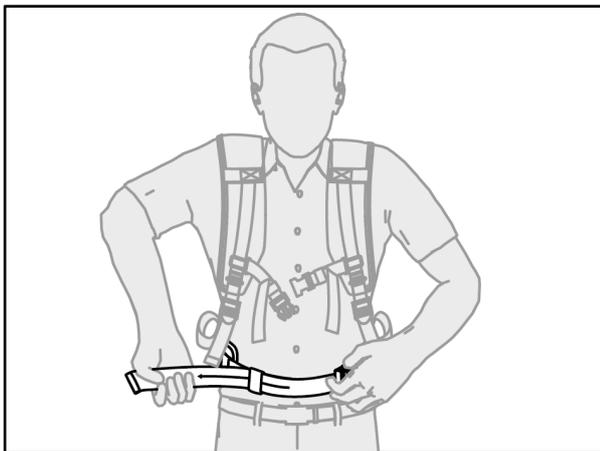
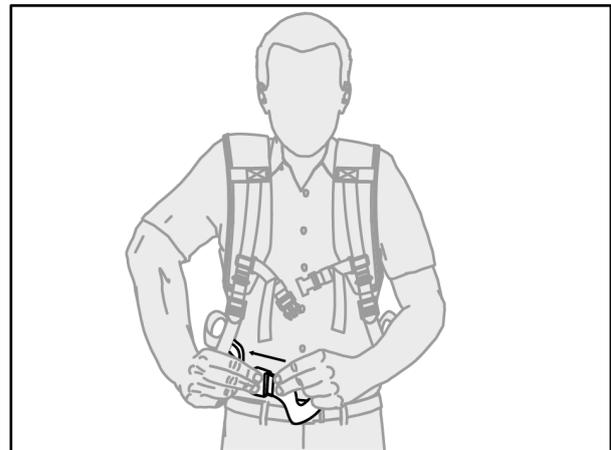
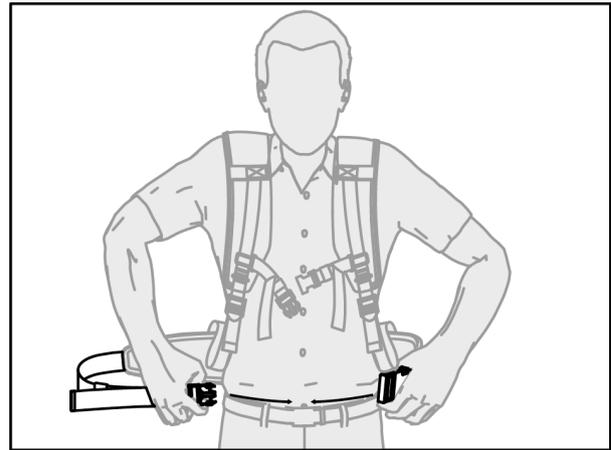
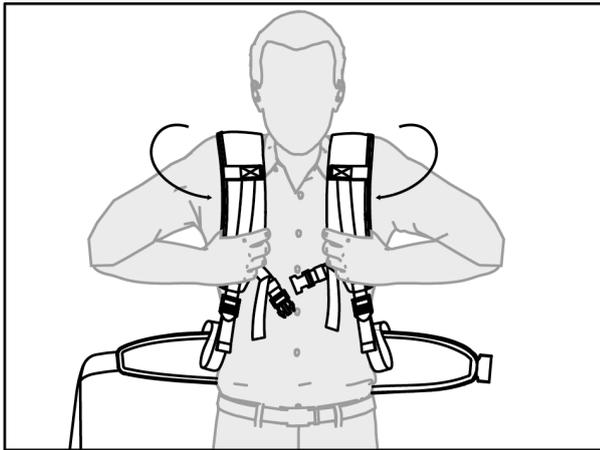


4.2. MISE EN PLACE DU HARNAIS



56_20_006





56_20_007



Attention

Afin de préserver votre dos, prenez le temps de régler correctement votre gilet.

Important

Ⓢ Ne jamais forcer sur les connecteurs.

Utiliser uniquement des batteries avec des connecteurs d'alimentation outil (3) de couleur identique au connecteur batterie de votre outil.

Dans le cas contraire, demander confirmation de la compatibilité de vos outils avec la batterie, auprès de votre distributeur agréé.

4.3. MISE EN CHARGE DE LA BATTERIE

1. Vérifier que l'interrupteur de la batterie (2) est éteint (position '0').

Note

Avant d'utiliser la batterie pour la première fois dans la saison, effectuer une charge complète (99 % sur l'afficheur jauge (6)).

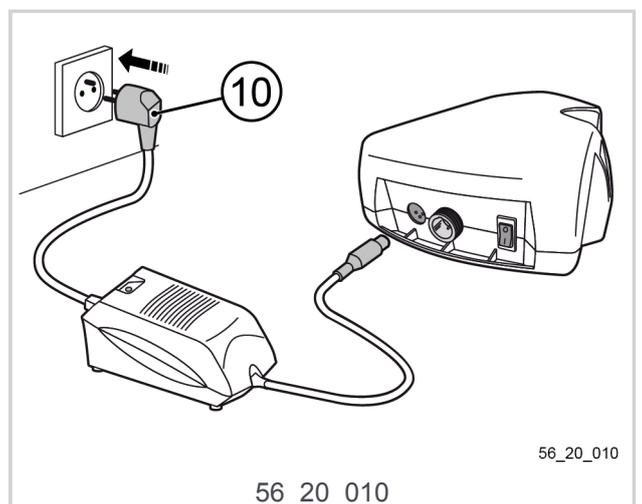
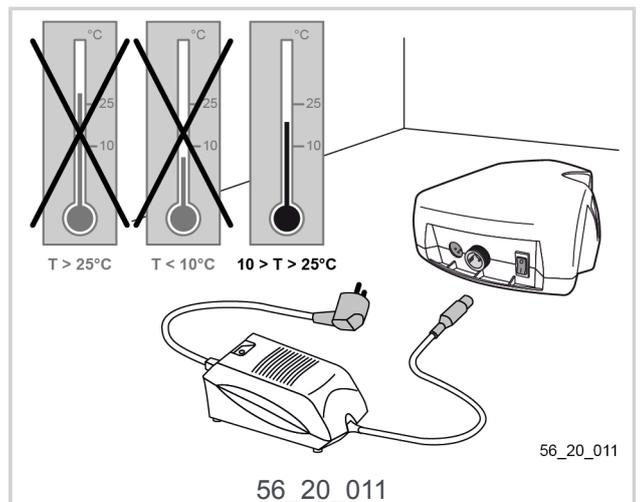
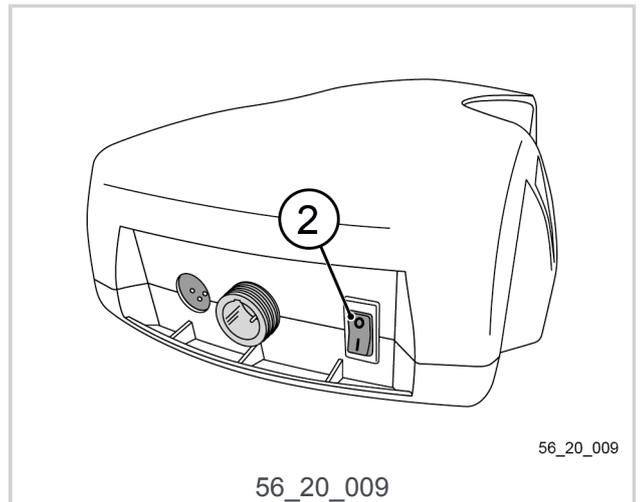
Lorsque la batterie est déchargée, l'outil s'arrête automatiquement ; l'afficheur jauge (6) indique 0 % et le buzzer bipé par intermittence (se référer à la Section 6, « Incidents et dépannage »).

2. Installer le chargeur et la batterie dans un endroit aéré et sec, dont la température est comprise entre 10 °C et 25 °C et à l'abri de la poussière. Mettre la batterie en position horizontale, couchée.

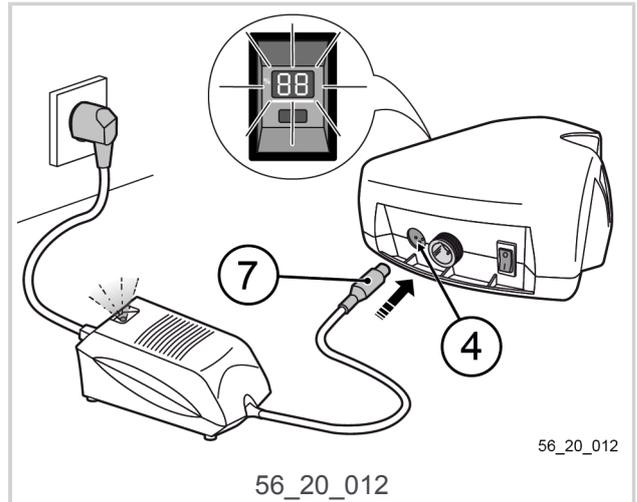
3. Brancher la prise secteur du chargeur (10) sur le réseau électrique. Le voyant vert du chargeur s'allume.

Important

Ⓒ Avant de brancher le chargeur sur le secteur, assurez-vous que votre réseau électrique corresponde aux prescriptions notées sur le chargeur (se référer à la Section 3.2, « Caractéristiques techniques - Chargeur »).



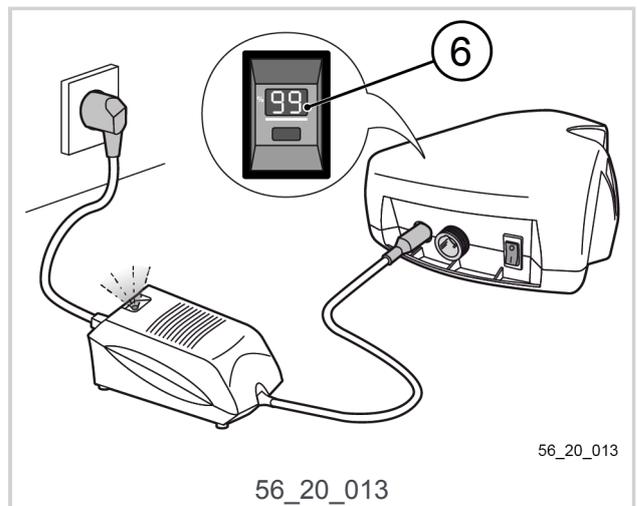
- Brancher le cordon de charge (7) sur le connecteur de charge de la batterie (4).



- Quand l'afficheur jauge (6) clignote, la batterie est en charge.

Note

La charge est finie lorsque le message fixe 99 apparaît à l'afficheur jauge (6).

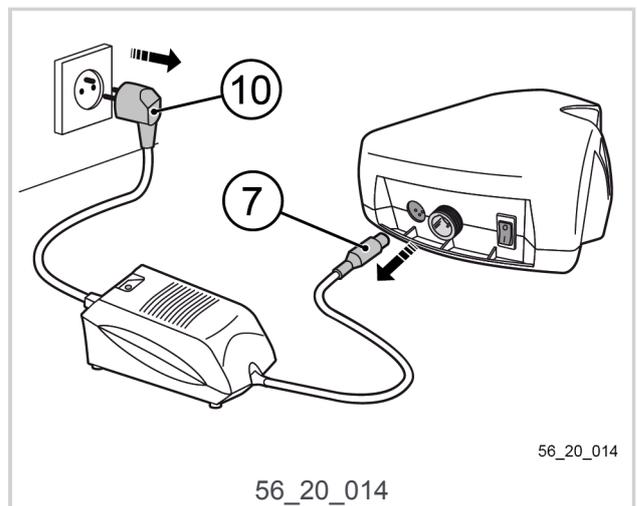


Une fois la batterie chargée,

- débrancher en premier le cordon de charge au niveau de la batterie (7).
- débrancher la prise secteur du chargeur (10).

Note

Après une longue période de stockage (batterie neuve, hivernage...) lorsque l'on débranche le chargeur, l'afficheur jauge (6) peut indiquer une valeur inférieure à 99 %. Ce phénomène est normal et peut se reproduire jusqu'à 5 cycles de charge avec une utilisation normale entre chaque charge.



5. ENTRETIEN



Avertissement

Ⓒ Ne jamais effectuer d'opération d'entretien sur des blocs de batteries endommagés. Il convient que l'entretien des blocs de batteries ne soit effectué que par le fabricant ou les fournisseurs de service autorisés.

- Débrancher le chargeur avant de le nettoyer. Nettoyer le boîtier du chargeur à l'aide d'un chiffon humide et d'un détergent doux.

5.1. L'AFFICHEUR JAUGE

La batterie est équipée d'un afficheur jauge (6) qui permet de connaître la capacité restant dans celle-ci. L'indication de capacité est exprimée en pourcentage.

- L'afficheur jauge indique "99", la batterie est complètement chargée.
- Si l'afficheur jauge indique "55" après une journée de travail, il n'est pas nécessaire de recharger la batterie pour une deuxième journée de travail.
- L'afficheur jauge indique "00" ou une valeur très proche, il faut recharger tout de suite.
- L'afficheur jauge de la batterie doit être utilisé comme une jauge de carburant pour une voiture.
- Pendant l'utilisation de l'outil, l'afficheur se transforme en indicateur de consommation du moteur électrique.

5.2. REMPLACEMENT DE LA BATTERIE



Avertissement

Le remplacement de la batterie doit être réalisé exclusivement par un distributeur agréé.

6. INCIDENTS ET DÉPANNAGE

6.1. RÉCAPITULATIF DES MESSAGES AFFICHEUR JAUGE ET BIP

Messages Normaux	
Utilisation	
88 fixe	Capacité de la batterie (de 0 à 99)
00 avec 1 bip toutes les minutes	Batterie vide, recharge immédiate
00 clignotant avec 1 bip toutes les 10 secondes	Arrêt de l'utilisation, recharge immédiate
Charge	
88 clignotant toutes les 4 secondes	Capacité de la batterie (de 0 à 99)
99 fixe	Fin de charge
Stockage	
88 clignotant	Mise en veille après 4 jours de non utilisation (de 17 à 99)
Afficheur éteint	Mise en stockage après 7 jours de non utilisation ou tension trop basse

Messages en Mode Dégradé	
Utilisation	
°C et 55 en alternance	Arrêt de l'outil : température batterie trop élevée
Bip long et 1 bip court	Arrêt de l'outil : intensité trop élevée
Bip long et 4 bips courts	Arrêt de l'outil : température outil trop élevée
Charge	
°C et 00 en alternance	Charge interrompue : température batterie trop basse
°C et 45 en alternance	Charge interrompue : température batterie trop élevée

Messages de Défaut	
Utilisation	
88 et bip toutes les 2 minutes pendant 24 heures	Tension trop basse après 3 heures de non utilisation. Recharge batterie immédiate
Charge	
Pb et bA en alternance et Bip continu	Problème de batterie
Pb et CH en alternance	Problème de chargeur

Si votre outil ne fonctionne plus :

1. Mettez l'interrupteur (2) en position marche "0"
2. Vérifiez la charge de la batterie en regardant la jauge.
3. Vérifiez que le cordon est bien branché et la molette du cordon serrée.
4. Mettez l'interrupteur (2) en position marche "I". Réalisez une pression sur la gâchette et la sécurité (en fonction de l'outil).
5. Si l'outil ne fonctionne pas, ramenez l'ensemble dans son emballage d'origine chez un réparateur agréé.



Avertissement

Ⓒ Ne tentez jamais d'ouvrir l'un ou l'autre des éléments du bloc «batterie» ou du chargeur (vous risquez de les détériorer et surtout vous perdrez le bénéfice de la garantie).

7. REMISAGE ET TRANSPORT

7.1. CONDITIONS DE STOCKAGE DE LA BATTERIE

- Stockez le bloc «batterie» et le chargeur à l'abri de la chaleur, de la poussière et de l'humidité, après avoir éteint la batterie et vérifié que l'interrupteur est bien en position arrêt "0".
- Ne jamais stocker la batterie à une température ambiante supérieure à +45 °C.
- Pour préserver la longévité de la batterie et éviter sa détérioration, il est impératif de stocker la batterie chargée et de refaire une charge tous les 24 mois en cas de non utilisation.
- Ne pas manipuler l'interrupteur pendant la période de stockage.
- Afin de garantir la longévité de la batterie, celle-ci doit être stockée dans un endroit sec et tempéré entre 0 et 25 °C.
- Aucun objet combustible ne doit être placé à moins de 1.5 mètre de la batterie.
- Le chargeur ne requiert aucune maintenance.
- En cas de non-utilisation de la batterie pendant 10 jours, la batterie se décharge automatiquement jusqu'à atteindre son taux de charge de stockage, puis se met en veille. Un échauffement de celle-ci se produit durant cette phase.

8. LES GARANTIES

8.1. GARANTIES GÉNÉRALES

8.1.1. GARANTIE LÉGALE

- 8.1.1.1. GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS

Indépendamment de la garantie commerciale prévue à l'article II, l'article 1641 du Code civil dispose que « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus ».

Article 1648 du Code civil « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

- 8.1.1.2. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Article L.217-4 du Code de la consommation Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L.217-5 du Code de la consommation « Le bien est conforme au contrat » :

1. S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12 du Code de la consommation « l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

8.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELLENC

- 8.1.2.1. CONTENU

8.1.2.1.1. GÉNÉRALITÉS

En sus des garanties légales, les clients utilisateurs bénéficient de la garantie commerciale sur les produits PELLENC couvrant l'échange et le remplacement des pièces reconnues hors d'usage, par défaut d'usinage, par défaut de montage ou par vice de matière, quelle qu'en soit la cause.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par PELLENC.

8.1.2.1.2. PIÈCES DÉTACHÉES

La garantie commerciale couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre à l'exclusion de certaines pièces détachées de chaque produit remis à la livraison.

- 8.1.2.2. DURÉE DE LA GARANTIE**8.1.2.2.1. GÉNÉRALITÉS**

Les produits PELLENC sont garantis au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

8.1.2.2.2. PIÈCES DÉTACHÉES

Les pièces détachées PELLENC remplacées dans le cadre de la garantie du produit, sont garanties au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison du produit PELLENC au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

Dans le cas des produits connectés à une batterie PELLENC, les pièces détachées remplacées dans le cadre de la garantie du produit après le 12ème mois d'utilisation, sont garanties pour une durée de un (1) an.

8.1.2.2.3. EXCLUSION DE GARANTIE

Sont exclus de la garantie commerciale les produits qui ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions et à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la présente notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus en cas de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou en cas de transformation du produit. Sont également exclus de la garantie les produits ayant fait l'objet d'une altération, transformation ou modification par le client utilisateur.

Les pièces d'usures et/ou les consommables ne peuvent pas faire l'objet de garantie.

- 8.1.2.3. MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE COMMERCIALE**8.1.2.3.1. MISE EN SERVICE DU PRODUIT ET DÉCLARATION DE MISE EN SERVICE**

Au plus tard huit jours après la remise du bien au client utilisateur le DISTRIBUTEUR s'engage à compléter le formulaire informatique de déclaration de mise en service afin d'activer cette dernière sur le site www.pellenc.com, rubrique « extranet » menu « garanties et formation », à l'aide de son identifiant délivré préalablement par PELLENC.

A défaut, la déclaration de mise en service ne sera pas effective empêchant ainsi toute mise en œuvre de la garantie commerciale PELLENC, le DISTRIBUTEUR devant par conséquent en assurer seul la charge financière sans pouvoir répercuter le coût de son intervention au titre de la garantie sur le client utilisateur.

Le DISTRIBUTEUR s'engage également à compléter la carte de garantie ou le certificat de garantie et mise en service pour les automoteurs fourni(e) avec le produit après l'avoir fait(e) signer et dater par le client utilisateur.

8.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT**- 8.1.3.1. GÉNÉRALITÉS**

Font l'objet d'un service payant, même pendant la période de garantie légale et commerciale, les défaillances, pannes, casses, résultant d'une mauvaise utilisation, négligence ou mauvais entretien de la part du client utilisateur mais aussi les défaillances résultant d'une usure normale du produit. Font également partie des prestations relevant

du service après-vente les réparations hors garantie légale et commerciale comme par exemple l'entretien, les réglages, diagnostics en tout genre, nettoyages sans que cette liste ne soit exhaustive.

- 8.1.3.2. PIÈCES D'USURE ET CONSOMMABLES

Les pièces d'usure et les consommables relèvent également du service après-vente.

- 8.1.3.3. PIÈCES DÉTACHÉES

Le service après-vente payant couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre et hors période de garantie légale ou commerciale.

En cas de remplacement de pièces détachées d'origine PELLENC dans le cadre du service après-vente, celles-ci bénéficieront d'une garantie commerciale d'un an, à compter de la date de monte.

9. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ

9.1. DÉCLARATION "CE" DE CONFORMITÉ : OLIVION +

FABRICANT	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)
PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que la machine désignée ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	BATTERIE
FONCTION	Destiné à l'alimentation des machines pour la récolte Pellenc
NOM COMMERCIAL	ULTRA LITHIUM BATTERY OLIVION +
TYPE	Li-Ion Battery
MODÈLE	OLIVION +
N° DE SÉRIE	56U00001 - 56U49999 56V00001 - 56V49999 56W00001 - 56W49999

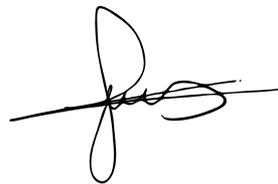
Est conforme aux dispositions des autres directives européennes suivantes :

- 2014/30/UE Directive CEM
- 2011/65/UE Directive ROHS
- 1907/2006 Règlement REACH
- 2006/66/CE Directive relative aux piles et accumulateurs

La batterie est conforme aux normes suivantes :

- EN 62133 : 2013

FAIT À PERTUIS, LE 02/03/2020
JEAN-MARC GIALIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL



9.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : OLIVION +

FABRICANT	PELLENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELLENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que la machine désignée ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	Batterie Outils PELLENC
FONCTION	Destiné à l'alimentation des machines pour la récolte Pellenc
NOM COMMERCIAL	Ultra Lithium Battery Olivion +
TYPE	Li-Ion Battery
MODÈLE	OLIVION +
N° DE SÉRIE	56U00001 - 56U49999 56V00001 - 56V49999 56W00001 - 56W49999

Est conforme aux dispositions :

Européenne :	Marocaine :
2014/30/UE - Directive CEM	Décret # 2754-14

Les normes suivantes ont été utilisées en partie ou en totalité :

Européenne :	Marocaine :
EN 62133 : 2013	NM CEI 62133 2017

FAIT À PERTUIS, LE 02/03/2020
JEAN-MARC GIALIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL



PELLENC

   www.pellenc.com

PELLENC
Quartier Notre Dame - 84120 Pertuis (France)

